

Chers adhérents de l'AMLP,

Voici un aperçu des événements et actions de l'AMLP depuis le début de l'année.

Le 7 Janvier 2022, le Ministre de la Santé et des Solidarités a pris un arrêté ministériel, pour fixer les règles de réparation pour les enfants exposés aux pesticides pendant la période prénatale, compte tenu de l'activité professionnelle de l'un des parents.

Ainsi, après avoir légalisé la notion de «maladie professionnelle indemnisable » en 1919 ouvrant droit à la présomption d'imputabilité pour les victimes, la légalisation des effets du travail sur la santé s'élargit au-delà des personnes directement exposées.

Désormais, les enfants victimes d'une exposition prénatale aux pesticides du fait de l'activité professionnelle de l'un ou l'autre de leurs parents, qu'elle soit ou non de nature agricole (travail dans les serres, jardinerie, espaces verts, industrie etc) sont aussi concernés.

En effet, plusieurs affections sont reconnues en se basant sur la dernière expertise de l'INSERM publiée en 2021 :

- 1) affections néoplasiques : leucémie, tumeurs cérébrales,
- 2) malformations : fentes labio-palatines, hypospadias
- 3) plusieurs troubles du neuro-développement, dans le cadre ou hors cadre d'appartenance aux troubles du spectre autistique : troubles de l'apprentissage, déficience intellectuelle, troubles de la communication, hyperactivité-troubles de l'attention.

Le parcours de la demande d'indemnisation risque d'être long et aléatoire et le niveau d'indemnisation inadapté à la souffrance endurée par les parents. Mais cet arrêté a aussi deux intérêts : motiver les parents et les professionnels de santé à éviter l'exposition aux pesticides, susciter les professionnels de santé à élargir le champ d'enquête face à ces pathologies.

Au mois de mars dernier, l'AMLP et son partenaire Générations futures ont rédigé un rapport sur les perturbateurs endocriniens "suspectés", en

analysant 13 substances: Cyprodinil, Fenbuconazole, Mepanipyrim, Pyrimethanil, Ziram, Spinosad, Cyproconazole, Myclobutanil, Diethofencarb, Fenoxycarb, Boscalid, Folpel, Metribuzin.

L'AMLP et Générations futures ont choisi ces 13 substances parce que l'autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) les avait repérées comme perturbant l'axe thyroïdien dans une étude de 2013. De plus, les travaux de l'ANSES montrent qu'on les retrouve dans l'alimentation des français.

Le rapport de l'AMLP et Générations futures montre qu'elles ont toutes un effet sur l'axe thyroïdien et la plupart ont un mécanisme d'action pouvant perturber le système endocrinien. Mais la plupart du temps, ce point n'est pas abordé par les autorités chargées de l'évaluation car les tests officiels de l'OCDE ne sont pas adaptés à la recherche des effets de telles perturbations.

Ainsi, notre analyse des rapports d'évaluation concernant les 13 substances conduit l'AMLP et Générations futures à faire le constat suivant :

3 ans après l'adoption des critères d'identification des PE et après 8 ans de retard sur le calendrier européen, les autorités en charge de l'évaluation attendent toujours leur mise en oeuvre de la part des industriels et des tests validés permettant la mise en évidence de mécanismes caractéristiques de la perturbation endocrinienne.

Compte tenu de ce constat, nous demandons :

- 1) L'adoption d'une catégorie de PE "suspectés" car une vision réaliste des données disponibles s'impose. En effet, le classement en PE thyroïdien selon le règlement 2018/605 exige une qualité des données qu'aucun des dossiers que nous avons examinés ne contient.
- 2) La fin de l'extension "automatique" des homologations sous prétexte de données scientifiques manquantes pour l'évaluation des PE.
- 3) La transparence des données disponibles de EFSA.

Pour rappel l'AMLP organise le 2 Juillet prochain, une visioconférence avec le le Professeur de Biochimie et de toxicologie

Xavier Coumoul le Samedi 2 Juillet prochain , de 14h00 à 16h00 (consulter le mail précédent) Le sujet traitera entre autres de la **toxicité neurologique des pesticides**

N'hésitez pas à revenir vers nous pour de plus amples informations.

Bien à vous

Pour le CA
Dr Michel RODRIGUEZ
Secrétaire de l'AML

Pour ceux qui nous suivent sur notre site internet <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/>, vous pouvez nous joindre en y adhérant à notre association reconnue d'utilité publique et nous faire un don en allant sur l'onglet participer, nous aider, vos dons sont déductibles fiscalement. Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux aussi notamment Facebook et Twitter en tapant AMLP